

LES PLASTIQUES

Contexte

Les principales catégories

Le plastique est fabriqué à partir de pétrole ou de gaz naturel. Ces deux matières premières sont chauffées et raffinées. Ensuite, leurs monomères sont extraits, puis reliés ensemble pour créer des polymères. Les résines ainsi formées sont vendues sous forme de granules, de poudre ou de liquide, et constituent la matière première des produits finis.

Les six principales résines comptent pour plus de 90% de la production totale des emballages domestiques. Il s'agit du polyéthylène téréphtalate (PÉT), du polyéthylène haute densité (PÉhd), du polychlorure de vinyle (PVC), du polyéthylène basse densité (PÉbd), du polypropylène (PP) et du polystyrène (PS).

Afin de classer les différentes résines de plastique, la Société des industries du plastique (SPI) a proposé, en 1988, un système volontaire de codification qui permet aux recycleurs d'identifier les diverses résines de plastique. Un chiffre, placé dans le ruban de Möbius (trois flèches), indique la catégorie de plastique à laquelle appartient le produit.

Selon différents facteurs, les municipalités acceptent de récupérer, au moyen de la collecte sélective, l'ensemble des produits de plastique codifiés ou seulement certains d'entre eux.



Les principales résines et leurs utilisations les plus courantes

Code	Nom	Utilisations courantes	Exemples de produits à contenu recyclé
	Polyéthylène téréphtalate (PÉT)	Bouteilles de boissons gazeuses, d'eau de source et autres contenants alimentaires.	Vêtements de polar, tapis, fibres de rembourrage, montres, souliers de course.
	Polyéthylène haute densité (PÉhd)	Bouteilles d'eau de javel et de shampoing, récipients de crème glacée et contenants de lait ou de jus, sacs d'emptettes.	Bacs de récupération, bouteilles de shampoing ou d'huile à moteur, mobilier urbain (bancs de parc et tables à pique-nique).
	Polychlorure de vinyle (PVC)	Matériaux de construction, stores verticaux, boyaux d'arrosage.	Revêtement, tuyaux, cônes de circulation, tuiles à plancher.
	Polyéthylène basse densité (PÉbd)	Sacs à ordures, à épicerie, à sandwich, pellicule extensible.	Nouveaux sacs d'épicerie et de magasinage, plastibois.
	Polypropylène (PP)	Bouchons et couvercles, pots de yogourt et de margarine.	Brosses à cheveux, coquilles de batteries, balais, palettes, pièces d'automobile, caisses à lait.
	Polystyrène (PS)	<u>Expansé (styromousse)</u> : Verres à café, plateaux pour viandes et poissons, matériel d'isolation. <u>Non expansé</u> : Ustensiles, verres de bière, petits contenants de lait et de crème pour le café.	Règles et autres fournitures de bureau, boîtiers pour disques compacts et cassettes vidéo, plateaux de table, isolant.
	Autres : variété de résines, matériaux multicouches	Bouteilles d'eau de 18 litres réutilisables, certaines bouteilles de ketchup.	Mobilier urbain (plastibois) : bancs de parc, tables à pique-nique, clôtures.

L'industrie du plastique : des possibilités illimitées

L'industrie du plastique est en plein essor depuis les dernières années et ne semble pas montrer de signe d'essoufflement. Le plastique remplace graduellement des matériaux tels que le bois, le métal ou le verre puisqu'on lui reconnaît de nombreux avantages : la résistance, la polyvalence, la durabilité et la légèreté. C'est la raison pour laquelle le plastique est utilisé dans de nombreuses applications, tout aussi variées : emballage, construction, transport (automobile), appareils électroniques, mobiliers, sports et loisirs, équipements de soins de santé, etc.

Ce développement d'applications et de nouvelles technologies pour concevoir des plastiques toujours plus sophistiqués apporte son lot de défis quant à la récupération et au recyclage. Les structures actuelles de gestion des matières résiduelles devront être adaptées à ces nouveautés.

La problématique environnementale

Deux visions divergentes

Avec les propriétés qu'on leur connaît, les matières plastiques occupent une place prépondérante dans l'ensemble des produits de consommation. Toutefois, ce sont ces mêmes propriétés, telle la résistance aux facteurs physico-chimiques, qui leur sont reprochées au plan environnemental. La présence de matières plastiques dispersées dans la nature, et la longévité qui leur est associée, créent des impacts environnementaux sur les écosystèmes terrestres et marins. De plus, la fabrication de produits à base de plastique est liée à l'épuisement de ressources non renouvelables : les hydrocarbures. Par ailleurs, les produits fabriqués à partir de PVC sont pointés du doigt par certains groupes environnementaux puisqu'ils sont associés à des éléments potentiellement toxiques, comme les phtalates et le chlore.

Dans un autre ordre d'idées, l'Institut des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC) est d'avis que le plastique est plus léger et que sa résistance lui permet de transporter davantage de produits par unité d'emballage que les autres matériaux. Les pellicules et les contenants peuvent donc être plus minces. Le plastique étant de faible densité, sa fabrication requiert donc moins de matières premières et d'énergie. De plus, le plastique diminue le poids des emballages pour le transport et de ce fait, la consommation d'énergie. Enfin, L'IPEC souligne que la production totale de plastique requiert moins de 3 % des réserves mondiales de pétrole.

De l'enfouissement à la mer

Lorsqu'il est acheminé dans un lieu d'enfouissement sanitaire, le plastique reste stable et inerte, c'est-à-dire qu'il ne se décompose pas. Le plastique est donc peu susceptible d'affecter les sols, de produire des gaz à effet de serre ou de générer du lixiviat pouvant affecter la nappe phréatique. La situation est différente dans le cas des plastiques biodégradables. Ces derniers, lorsqu'ils sont acheminés dans un lieu d'enfouissement, peuvent se dégrader dans des conditions anaérobiques (absence d'oxygène) et par conséquent, sont susceptibles de générer des gaz à effet de serre et du lixiviat.

Malheureusement, les résidus issus d'emballages de plastique ne sont pas toujours acheminés au recyclage ou même à un site d'enfouissement. Selon le *Worldwide Home Environmentalists' Network*, près de 120 000 pièces de plastique flottent dans chaque km² des océans du monde, causant la mort de plus d'un million d'oiseaux de mer, de 100 000 mammifères marins et d'un nombre incalculable de poissons chaque année.



La récupération

La récupération des résidus plastiques au Québec a plus que triplé depuis 1994

En 2006, on estime qu'environ 523 000 tonnes de résidus plastiques ont été générées au Québec. De cette quantité, environ 215 000 tonnes proviennent du secteur municipal et 308 000 tonnes, du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Selon le *Bilan 2006* de RECYC-QUÉBEC, 104 172 tonnes de plastique ont été récupérées, ce qui représente une augmentation de 44 % par rapport à 2004. De ce nombre, 28 144 tonnes proviennent du secteur municipal et 8 776 tonnes sont issues du système de consignation des contenants à remplissage unique (CRU) de boissons gazeuses. Parallèlement, 67 525 tonnes de plastique sont issues du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), soit 65 % de tous les plastiques récupérés.

Provenance du plastique récupéré et taux de récupération du plastique par secteur au Québec (2006)

Secteurs	Provenance (%)	Taux de récupération* (%)
Collecte sélective	27	17
Consigne CRU	8	76
ICI	65	22

* Il s'agit ici du taux de récupération exprimé en fonction de la quantité potentiellement valorisable et non pas en fonction de la quantité générée. De plus, ce taux inclut toutes les catégories de plastique, certaines étant davantage récupérées (ex : contenants) que d'autres (ex : pellicules).

La récupération des matières résiduelles plastiques a connu une forte progression depuis 1994. En effet, la quantité de plastique récupéré a plus que triplé depuis 12 ans, passant de 30 000 à 104 000 tonnes.

Quantité de plastique récupéré au Québec depuis 1994 (en milliers de tonnes métriques)

Secteurs	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Collecte sélective	5	10	8	11	11	15,8	28,1
Consigne CRU	8	10	9	9	10	9,7	8,8
ICI	17	26	33	43	31	46,5	67,3
Total	30	46	50	63	52	72,0	104,0

Quantité de plastique récupéré par catégorie au Québec en 2006 (en tonnes)

Matières	Consigne	Secteur municipal	Secteur ICI	Total
PÉbd (polyéthylène basse densité)	–	4 890	845	5 735
PÉhd (polyéthylène haute densité)	–	7 986	10 013	17 999
PÉT (polyéthylène téréphtalate)	8 776	6 913	7 319	23 008
Plastiques mélangés (#1 à #7)	–	2 667	34 970	37 637
Plastiques mélangés (#2 à #7)	–	3 005	1 203	4 208
Plastiques mélangés (#3 à #7)	–	1 367	647	2 014
PP (polypropylène)	–	123	3 350	3 473
PS (polystyrène)	–	0	250	250
PVC (polychlorure de vinyle)	–	50	8 290	8 340
Autres	–	1 143	365	1 508
Total	8 776	28 144	67 525	104 172

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* établit des objectifs de récupération pour le plastique par secteur :

Dans les municipalités :

- 60 % du plastique récupéré au moyen de la collecte sélective municipale;
- 80 % des contenants à remplissage unique (CRU) de boissons gazeuses en plastique.

Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 70 % du plastique.

Dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de tout plastique pouvant être mis en valeur.

Quantités potentielles, visées et récupérées de matières résiduelles plastiques pour l'année 2006 au Québec (en tonnes)

Secteurs	Quantité potentielle	Objectif pour 2008	Quantité Visée	Quantité récupérée	Taux de récupération*
Collecte sélective	163 000	60%	97 800	28 000	17%
Consigne CRU	11 500	80%	9 200	8 800	76%
ICI	308 000	70%	215 600	67 000	22%
Total :	482 500		322 600	103 800	21,5%

* Il s'agit ici du taux de récupération exprimé en fonction de la quantité potentiellement valorisable et non pas en fonction de la quantité générée. De plus, ce taux inclut toutes les catégories de plastique, certaines étant davantage récupérées (ex : contenants) que d'autres (ex : pellicules).

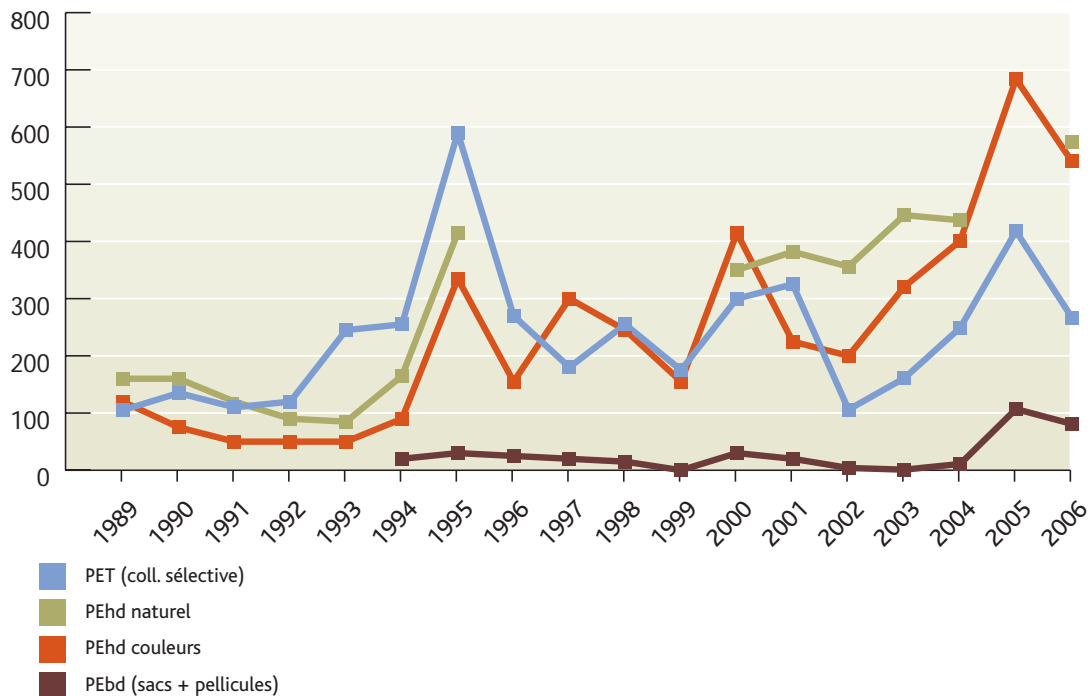
Le prix du plastique récupéré

Le prix du plastique récupéré varie selon le type de résine. En général, les plastiques mélangés possèdent une valeur moindre que ceux triés en fonction des couleurs. La dernière décennie a donné lieu à des écarts de prix de revente importants, comme le démontre le cas du PÉhd couleurs mélangées dont la valeur a oscillé entre 155 \$ et 540 \$ dans les dix dernières années. Tous les prix ont atteint des sommets en 1995 et en 2005.

RECYC-QUÉBEC suit de près l'indice du prix des matières récupérées, qui affiche les plus récentes données sur le prix de revente du plastique.



Évolution du prix du plastique récupéré depuis 1989 (dollars / tonne métrique)



Le recyclage

Dans certains cas, les résidus postindustriels se recyclent plus simplement que les résidus postconsommation. Les résidus postindustriels sont généralement produits en grande quantité et sont souvent exempts de contamination, ce qui facilite leur recyclage. Quant aux résidus postconsommation, en plus d'être triés lors de la collecte, ils doivent être décontaminés des substances qu'ils ont contenues et des éléments qui ont servi à leur commercialisation (étiquettes et reçus de caisse par exemple).

Une fois récupérés, les plastiques résidentiels et/ou industriels sont acheminés aux centres de tri, afin qu'ils soient séparés selon le type de résine et mis en ballots pour en faciliter le transport. Regroupé avec d'autres objets de résine de type polyéthylène haute densité, un contenant d'eau de Javel arrivera chez le recycleur, lequel décidera de le soumettre à l'un des trois modes de recyclage existants.

1. Le recyclage conventionnel ou générique

Cette méthode consiste à ramener les résidus de plastique au stade des résines (granulées, liquides, en poudre, en flocons ou en billes). Elle exige que la matière récupérée soit homogène et traitée différemment en fonction de chaque type de résine. Le contenu des ballots est inspecté, broyé et lavé, mis momentanément dans une cuve de flottaison afin de séparer les résines des contaminants. Il est ensuite séché, car la plus légère humidité résiduelle peut causer des problèmes lors de la finition des produits. Les flocons sont ensuite liquéfiés sous l'effet de la chaleur et de la pression. Le mélange obtenu est filtré, puis coulé en fines pailles qui seront réduites en petites granules. Celles-ci deviennent la matière première pour la fabrication de nouveaux produits. Il est à noter que les contenants issus du recyclage conventionnel sont strictement réservés à des usages non alimentaires.

2. Le recyclage en vrac

Lors du recyclage en vrac, on se soucie moins des différentes résines et du degré de contamination. La matière de base est constituée de plastiques mixtes tels quels, à condition que ceux-ci ne dépassent pas une certaine limite d'impureté. Le plus grand avantage de ce type de recyclage est de passer outre l'étape du tri. Les plastiques mélangés sont liquéfiés et moulés directement, en substitut aux matériaux de construction, ou encore en plastibois.

3. Le recyclage chimique et thermique

Les procédés chimiques et thermiques consistent à transformer les résidus de plastique soit en monomères, soit en pétrole. Au contact de certains produits chimiques (le méthanol ou le glycol d'éthylène), certains plastiques postconsommation se reconstituent en monomères. Le procédé porte le nom de dépolymérisation et s'applique surtout au polyéthylène téréphtalate (PÉT). L'avantage de la dépolymérisation consiste à engendrer des résines qui peuvent être incorporées à la fabrication de contenants pour les aliments et les boissons (affichant un contenu recyclé à 25%).

Pour obtenir de nouvelles substances pétrolières, il faut passer par la décomposition thermique, où les plastiques sont chauffés à une température équivalente à celle qui liquéfie l'aluminium. À ces niveaux incandescents, les plastiques sont convertis en produits pétroliers liquides qui seront raffinés en dérivés plastiques, tels que des gazolines et des lubrifiants. Certains recycleurs ramènent les résidus plastiques en gaz légers qui serviront de combustible sur place.

L'industrie québécoise de récupération et de recyclage du plastique

L'industrie de la récupération et du recyclage du plastique s'est grandement développée depuis les 25 dernières années. En effet, le nombre de récupérateurs de plastique s'est multiplié. De plus, il existe une quinzaine de conditionneurs et de recycleurs de plastique au Québec, dont plusieurs doivent s'approvisionner à l'extérieur pour suffire à la demande.



Les enjeux

Le conditionnement du plastique au Québec

Le conditionnement est l'étape de transformation (déchetage, lavage, granulation, extrusion en billes) de la matière récupérée en vue de l'acheminer à des recycleurs qui l'intégreront dans divers produits finis. L'industrie du conditionnement/recyclage du plastique est très importante au Québec.

Les conditionneurs de plastique rencontrent actuellement certaines problématiques communes. Pour y remédier, ils ont créé en 2007 un comité, lequel est désigné sous le nom de « Conseil québécois des transformateurs de matières plastiques recyclables ». Leurs requêtes portent principalement sur l'amélioration de la qualité des ballots de plastique, l'accroissement de l'approvisionnement local (en augmentant la récupération, tout en limitant l'exportation des ballots vers les marchés asiatiques), ainsi que l'intégration obligatoire d'un contenu recyclé dans les produits finis.

Des résines difficiles à récupérer

Certaines résines présentent des difficultés de récupération, notamment en raison de la faible quantité rendue disponible par les modes de récupération conventionnels. Dans la plupart des cas, la collecte sélective vise surtout les deux principales résines, soit le polyéthylène haute densité (ex.: contenants d'eau de javel) et le polyéthylène téréphtalate (ex.: bouteilles d'eau de source) et ce, en raison de leur grande disponibilité, des nombreux débouchés existants et de leurs prix élevés.

Pour d'autres résines telles que le polystyrène et le polyéthylène basse densité, les principales difficultés sont liées à la récupération, au conditionnement et au développement de nouveaux marchés. La faible densité de ces plastiques constitue également un obstacle à la rentabilisation des activités de récupération. Par ailleurs, les fluctuations importantes du prix de certaines résines ont entraîné des problèmes quant à la disponibilité d'un approvisionnement constant et de qualité.

Le traitement séparé des résines

Le procédé conventionnel de recyclage du plastique, qui est le plus rentable à ce jour, exige que chaque résine soit traitée séparément. La plupart des conditionneurs et des recycleurs se limitent à la transformation des résines les plus rentables, comme le polyéthylène haute densité (PÉhd) et le polyéthylène téréphtalate (PÉT).

Des résines incompatibles et difficiles à distinguer

En raison d'une incompatibilité chimique, chaque résine se liquéfie à des températures différentes. De surcroît, le recyclage conventionnel ne permet pas de mélanger les résines en raison de leurs chaînes moléculaires distinctes qui, lors de la fusion, ne s'unissent pas. Si on mélange des résines, cela produit un plastique très fragile et cassant, car théoriquement, il y a une absence de liens inter-moléculaires dans la matière obtenue. L'injection de liants chimiques contribuerait à amalgamer les différentes résines, mais ces substances liantes sont très dispendieuses.

Les recycleurs demandent donc aux centres de tri de classer les plastiques selon les différentes résines, ce qui présente certaines difficultés d'identification. Certains centres de tri choisissent de vendre des plastiques sous forme mélangée à un prix moindre.

Des cas spécifiques

1. Les sacs d'emplètes

Chaque année, on estime entre 1,4 et 2,7 milliards, le nombre de sacs d'emplètes (principalement des sacs en plastique) distribués au Québec. Cela équivaut à environ cinq sacs par semaine par personne.

Près de 6 700 tonnes de sacs de plastique (principalement des sacs d'emplètes) sont récupérées annuellement par les programmes de collecte sélective, alors qu'environ 42 000 tonnes de sacs de plastique, incluant les sacs d'emplètes et les sacs à ordures, sont envoyées à l'élimination. Le taux de récupération s'élève donc à 14%. Au Québec, 21 centres de tri sur 36, desservant environ 60% de la population québécoise par les programmes de collecte sélective, acceptent les sacs de plastique.



Le tonnage de sacs de plastique représente moins de 2 % de l'ensemble des matières résiduelles générées chaque année au Québec par le secteur résidentiel. Il semble donc que la problématique associée aux sacs de plastique soit davantage attribuable à ce qu'ils symbolisent dans notre société de consommation et à l'effet qu'ils peuvent avoir dans l'environnement naturel.

D'autre part, les sacs dégradables sont de plus en plus offerts aux détaillants et gagnent en popularité auprès du citoyen. Outre leur dispersion dans la nature et leur impact négatif sur la faune ailée et marine, la problématique des sacs d'emplètes concerne donc principalement les sacs en plastique traditionnels et les sacs dégradables, au regard de trois aspects principaux :

- la surconsommation des sacs d'emplètes;
- l'impact des sacs dégradables sur les activités de recyclage;
- la compostabilité des sacs dégradables.

1-a. La surconsommation des sacs d'emplètes

La meilleure solution pour réduire la surconsommation des sacs d'emplètes est la réduction à la source : c'est-à-dire aucun sac! Lorsque cela est impossible, il faut opter pour un sac réutilisable. D'ailleurs, plusieurs détaillants ont volontairement introduit des sacs réutilisables afin de réduire la quantité de sacs en plastique distribués. Cette mesure a connu un grand succès auprès des Québécois et mérite d'être poursuivie.

1-b. L'impact des sacs dégradables sur les activités de recyclage

Les centres de tri, les municipalités, les récupérateurs et les recycleurs se préoccupaient des risques que les sacs dégradables pouvaient avoir sur la qualité des plastiques recyclés, si ceux-ci étaient déposés dans le bac de récupération.

Face à cette inquiétude, RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec la Ville de Montréal, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) et l'Association des plastiques oxo-biodégradables (OPI), a mandaté le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour la réalisation d'une étude. Celle-ci avait pour principal objectif d'évaluer l'impact potentiel de quatre sacs dégradables, disponibles sur le marché québécois, sur le recyclage des sacs de plastique conventionnels. Les résultats démontrent que les sacs biodégradables n'ont pas tous le même impact lorsqu'ils sont mélangés avec les sacs de plastique conventionnels. Le rapport complet de cette étude est disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

1-c. La compostabilité des sacs dégradables

Il existe plusieurs types de sacs dégradables aux propriétés différentes, notamment en ce qui concerne leur contenu en métaux lourds et leur vitesse de biodégradation.

Pour éviter toute confusion entre les appellations biodégradables et compostables, les sacs de plastique compostables peuvent maintenant être reconnus grâce à la marque de certification du nouveau programme canadien de certification pour les sacs en plastique compostables du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).



Le principal objectif de ce programme est de permettre aux consommateurs et aux autres utilisateurs de différencier les sacs en plastique compostables des autres sacs dégradables et, ultimement, d'assurer la qualité des composts produits. Le développement du programme de certification a été financé par RECYC-QUÉBEC, la Ville de Montréal et d'autres partenaires du secteur privé. Il s'agit d'une initiative de la filière sur les matières résiduelles compostables de RECYC-QUÉBEC.

1-d. Avis sur les sacs d'emplètes – évaluation de leur impact environnemental

Pour tenir compte de ces nouveautés ainsi que des plus récentes études disponibles sur la question, RECYC-QUÉBEC a produit un avis sur les sacs d'emplètes, lequel évalue leur impact environnemental. Cet avis, qui se veut un outil d'aide à la décision à la fois pour le commerce, la municipalité et le consommateur, repose sur trois principes de base, soit : la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation), le cycle de vie des produits (de la production à la fin de vie utile), ainsi que les marchés et services existants au Québec pour les matières résiduelles. Il est possible de consulter cet avis dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

2. Les plastiques agricoles

L'enrubannage du fourrage est une technique utilisée depuis environ 20 ans au Québec. Elle consiste à la mise en place d'une pellicule de plastique autour du fourrage afin de le protéger de l'humidité et de l'oxygène. Actuellement au Québec, les pellicules plastiques agricoles se retrouvent dans les lieux d'enfouissement sanitaire ou sont éliminés sur place à la ferme par enfouissement ou par brûlage.

La mise en place d'un programme de récupération et de recyclage des plastiques d'origine agricole constitue une avenue à privilégier. Cependant, des problèmes se posent, les principaux étant : la contamination par d'autres matières (ex. : terre, ficelle, débris végétaux), la dégradation des plastiques par les rayons ultraviolets, les coûts élevés de récupération, de tri et de recyclage, de même que l'absence de débouchés fiables.

On remarque une demande grandissante des agriculteurs pour la récupération de leurs pellicules plastiques. C'est ainsi qu'un nombre croissant de projets de récupération des plastiques agricoles sont en cours de réalisation ou sont à venir dans plusieurs régions du Québec.

RECYC-QUÉBEC a vu la nécessité d'avoir une meilleure concertation dans ce dossier et d'adopter une intervention plus structurante pour le Québec. À cet effet, un atelier de réflexion sur la mise en valeur des plastiques agricoles a été organisé en février 2007 et a réuni 30 intervenants provenant de divers secteurs concernés par la question.

Pour donner suite à cet atelier, RECYC-QUÉBEC désire procéder à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en valeur des plastiques agricoles au Québec, lequel devra entre autres aborder les questions de l'organisation de la collecte, du recyclage et du financement.

Des conseils pour contribuer à la saine gestion des résidus de plastique

Pour le plastique, comme pour l'ensemble des matières résiduelles, le défi d'aujourd'hui est d'appliquer le principe des 3RV, soit de privilégier d'abord la réduction à la source, puis le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Il existe maintes façons de réduire et de réemployer les emballages et les contenants de plastique. À titre d'exemple, il est préférable d'opter pour une tasse réutilisable plutôt qu'un verre de polystyrène pour son café. Lors des emplettes, on doit prendre un sac seulement si on en a vraiment besoin et dans ce cas, le sac réutilisable est le choix environnemental

tout indiqué. De plus, on peut trouver d'autres utilisations aux contenants de plastique (ex : pots de yogourt) ou aux sacs de plastique avant de les récupérer. En ce qui a trait à la récupération en vue du recyclage, il est conseillé de s'informer auprès de sa municipalité pour connaître les types de plastique acceptés par le service de collecte sélective, ainsi que les conseils pratiques pour assurer leur récupération (ex. : rincer les contenants, etc.). On peut aussi vérifier quoi mettre dans son bac par l'entremise du site votrevoixecolo.com ou dans l'*@bc du recyclage à domicile* dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC :
1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (Montréal)

Adresse de courrier électronique :
info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Internet :
www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Liens Internet utiles

Association canadienne de l'industrie des plastiques :
www.plastics.ca

Institut des plastiques et de l'environnement du Canada :
www.cpia.ca/epic

Indice du prix des matières récupérées :
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/industrie/prix.asp>

Avis sur les sacs d'emplettes –
évaluation de leur impact environnemental :
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Avis-SacsEmplettes-RQ-2007.pdf>

Programme canadien de certification des sacs en plastique compostables du BNQ :
http://www-es.criq.qc.ca/pls/owa_es/bnqw_norme.detail_norme?p_lang=fr&p_id_norm=12628&p_code_menu=CERTIF

Étude réalisée par le CRIQ sur l'impact potentiel des sacs dégradables sur le recyclage des sacs en plastique conventionnels :
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rapport-Criq-Sacs-2007.pdf>

Dernière mise à jour : janvier 2008